

Fruitiers à pépins

Ce qu'il faut retenir

Anthronome du poirier : Le risque de ponte est élevé sur l'ensemble de la région.

Carpocapse : Retirer les bandes cartonnées fin octobre – début novembre.

Puceron lanigère : Faible reprise de l'activité des colonies.

Psylle du poirier : Surveiller les populations d'automne.

Tavelure et maladies de conservation : Attention aux pluies d'automne.

... Dernier bulletin de l'année 2017

Semaine 39 et 40

Parcelles de référence observées

Pommiers : 10 dont 3 parcelles en production biologique

Poiriers : 2 dont 2 parcelles en production biologique

Départements : Indre et Loire, Loiret

Nos partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration des BSV Arboriculture région Centre - Val de Loire sont les suivantes :

La FREDON Centre – Val de Loire, le COVETA, la Station d'Expérimentations Fruitières de la Morinière, Tech'Pom, les Fruits du Loir, la Reinette Fruitière, Arbo Loire Service, le groupe ORIOUS, la Société de Pomologie du Berry, la Martinoise, ainsi que des producteurs, observateurs indépendants ou adhérents à ces groupements et des jardiniers amateurs (et passionnés !).

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

Poirier

Anthomome d'hiver du Poirier (*Anthonomus pyri*)

Description dans le BSV Arboriculture n°35 du 07/09/2017

Etat général

Des observations (basées sur 100x3 frappages) sont réalisées dans 5 parcelles d'Indre et Loire (Joué les Tours, la Chapelle aux Naux, St Branchs) et du Loiret (St Hilaire St Mesmin) ayant présenté des dégâts d'anthonomes du poirier au printemps 2017.

L'intensification des émergences est en cours sur l'ensemble de la région.

Prévision et évaluation des risques

Les émergences d'adultes s'échelonnant durant une grande partie de l'automne : le risque de ponte reste **élevé sur l'ensemble de la région**, dans les parcelles fortement attaquées au printemps 2017. La **surveillance de nouvelles émergences d'adultes** (par battage) reste d'actualité dans ces parcelles.



Anthomome d'hiver du poirier (*Anthonomus pyri*)
Photo : FREDON CVL - M Chariot

Psylle du poirier (*Cacopsylla pyri*)

Etat général

La situation est saine dans la majorité des vergers de référence.

A surveiller : les populations de psylles peuvent augmenter en fin de saison.

Phytoptes cécidogènes (*Phytoptus pyri*)

Les phytoptes cécidogènes provoquent l'érinose du poirier. Ces phytoptes, acariens microscopiques, vivent et se reproduisent dans les galles. Peu après la récolte des poires, vers la fin du mois de septembre, les phytoptes migrent vers les bourgeons, où ils vont hiverner à l'abri sous les écailles. Ils sont plus vulnérables au cours de cette migration.

Etat général

Des attaques de phytoptes cécidogènes ont été signalées au printemps 2017 dans plusieurs parcelles du réseau, tant dans le Loiret qu'en Indre et Loire.

D'après les observations de cette semaine dans le Loiret (St Jean de Braye), la migration des phytoptes vers les écailles des bourgeons est terminée.



Galles de phytoptes cécidogènes
Photo : FREDON CVL- M Klimkowicz

Pommier

Pucerons lanigères (*Eriosoma lanigerum*)

Etat général

Les observations en parcelles de référence montrent une faible reprise d'activité des lanigères. Les colonies de pucerons lanigères restent encore peu actives. La plupart des colonies observées sont constituées d'individus parasités.

A surveiller : des recolonisations automnales sont possibles.

Carpocapses des pommes et des poires (*Cydia pomonella*)

Les bandes pièges posées en juin-juillet permettent d'estimer les populations de larves diapausantes de carpocapse des pommes.

Si vous avez installé des bandes pièges dans vos parcelles, leur retrait ainsi que le dénombrement des larves de carpocapses présentes dans les bandes de carton pourront être entrepris à partir de début novembre.



Bande piège cartonnée
Photos : FREDON CVL - MP Dufresne



Chenille de carpocapse

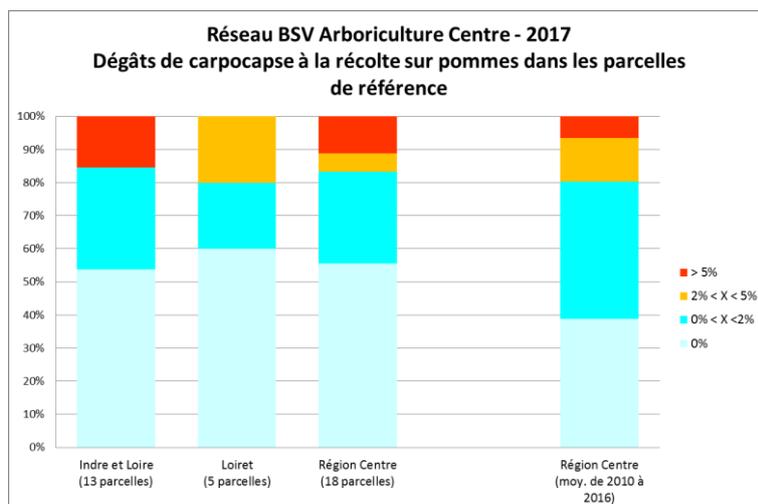
Seuil indicatif de risque

Pour notre région (seuil établi pour 30 bandes par parcelle de 4 ha dont 10 sur les arbres de bordure) :

- En présence de moins d'une chenille par bande en moyenne, le niveau de population est considérée faible,
- Au-delà d'une moyenne de 3 chenilles par bande, le niveau de population est élevé ainsi que les risques potentiels pour l'année suivante.

Bilan des dégâts de carpocapse à la récolte

La proportion de dégâts de carpocapse notés lors des observations à la récolte dans les parcelles de référence, est plus élevée que la moyenne entre 2010 et 2016 (11% en 2017 pour 7% en moyenne).



Maladies de l'épiderme et de conservation

Descriptions dans le BSV Arboriculture n°32 du 27/07/2017

En pré-récolte, la gestion des parcelles vis-à-vis des maladies de conservation doit être raisonnée en tenant compte des champignons les plus présents dans le verger, de la sensibilité des variétés, des conditions climatiques durant la période de maturation des fruits et de la durée de stockage prévue.

Le mois qui précède la récolte constitue une période à risque. Les variétés à récolte tardive sont naturellement plus exposées aux pluies d'automne qui véhiculent les spores de maladies de conservation. Le risque **tavelure** doit également être pris en compte pour la conservation dans les parcelles où des taches sont observées.

Concernant le **chancre à nectria**, les plaies provoquées par la cueillette des pommes sont nombreuses et sont autant de portes d'entrées pour les spores du champignon responsable du chancre. **Les risques persistent en période pluvieuse, sur parcelle contaminée.**

Mesures prophylactiques

- Eliminer les chancres sur le bois ainsi que les fruits momifiés.
- Eviter les chocs sur les fruits.
- Ne pas laisser de branches trop basses avec des fruits proches du sol.
- Eviter de cueillir sous la pluie.
- Ne pas laisser les pallox sur des sols boueux.

Tavelure (*Venturia inaequalis*)

Estimation de l'inoculum d'automne

Il est important, pour mieux connaître l'état du verger **en fin de saison**, de réaliser une évaluation de l'inoculum d'automne fin septembre - début octobre.

L'estimation de cet inoculum d'automne, c'est-à-dire l'estimation de la quantité d'ascospores potentiellement disponible au printemps, vous permettra d'ajuster au mieux la lutte anti-tavelure au cours de l'année prochaine. Ces observations, réalisées au cours de l'automne, permettent de repérer les situations les plus préoccupantes.

Méthodologie

Ces observations seront réalisées de préférence sur les pousses de la variété la plus sensible de la parcelle et, au minimum dans la parcelle la plus exposée. Les feuilles, situées de préférence dans le tiers supérieur des arbres, sont examinées sur les deux faces.

Sur 100 pousses de l'année, à raison de 2 pousses par arbre, recherchez les taches de tavelure sur les deux faces des feuilles en les comptabilisant sur un tableau tel que celui-ci :

		Nombre de pousses
Pousses sans tavelure	S	
Pousses faiblement tavelées	F	
Pousses intensément tavelées	I	
Somme des pousses tavelées	F + I	

Catégorie S : pousse sans tache

Catégorie F : pousse faiblement tavelée si les taches sont isolées sur la pousse observée

Catégorie I : pousse intensément tavelée si les taches sont nombreuses et convergentes

La détermination du niveau d'inoculum se fait ainsi :

Somme des pousses tavelées F + I	Moins de 20	Egale ou supérieure à 20
Nombre de F > nombre de I	Inoculum Faible	Inoculum Moyen
Nombre de I > nombre de F	Inoculum Moyen	Inoculum Fort

Mesures prophylactiques : Elimination des feuilles après leur chute

Des études réalisées par les chercheurs de l'INRA (Institut Nationale de Recherche Agronomique) ont montré l'efficacité du **broyage des feuilles du verger après leur chute**. Par **ce broyage des feuilles**, on élimine une partie des formes de conservation hivernale de la tavelure (périthèces). On abaisse ainsi le niveau d'inoculum d'automne. De plus, le broyage favorise la décomposition des feuilles.

Les modalités de broyage sont les suivantes :

- Regrouper le plus de feuilles possible au milieu du rang. Veiller à bien nettoyer les points d'attachements des filets paragrêles en bout de rang.
- Broyer les feuilles le plus finement possible (si besoin, diminuer la vitesse d'avancement). Il est préférable d'agir par temps sec, après un gel pour une meilleure efficacité.

L'intervention doit être faite rapidement après la chute des feuilles, pour optimiser la décomposition dès le début de l'hiver.

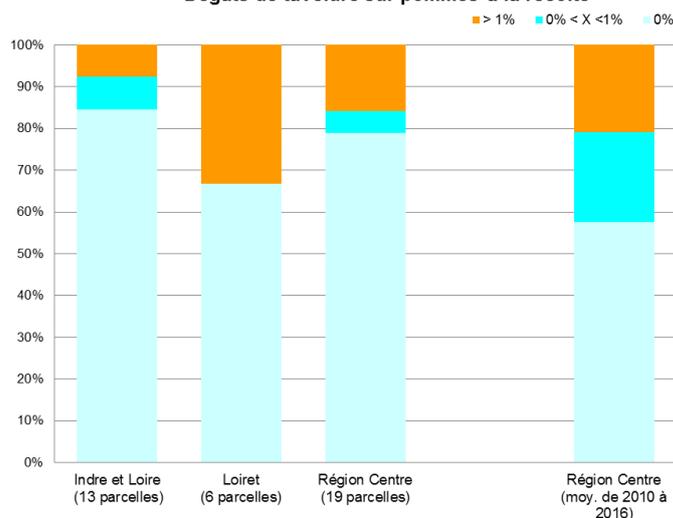
Il faut veiller avant le broyage à éliminer les bois de taille chançrés !

Situation sanitaire en verger

Les résultats des notations tavelure sur fruits dans les parcelles du réseau montrent une proportion de parcelles présentant plus de 1% de fruits tavelés de 16 % en 2017, pour 21 % en moyenne de 2010 à 2016.

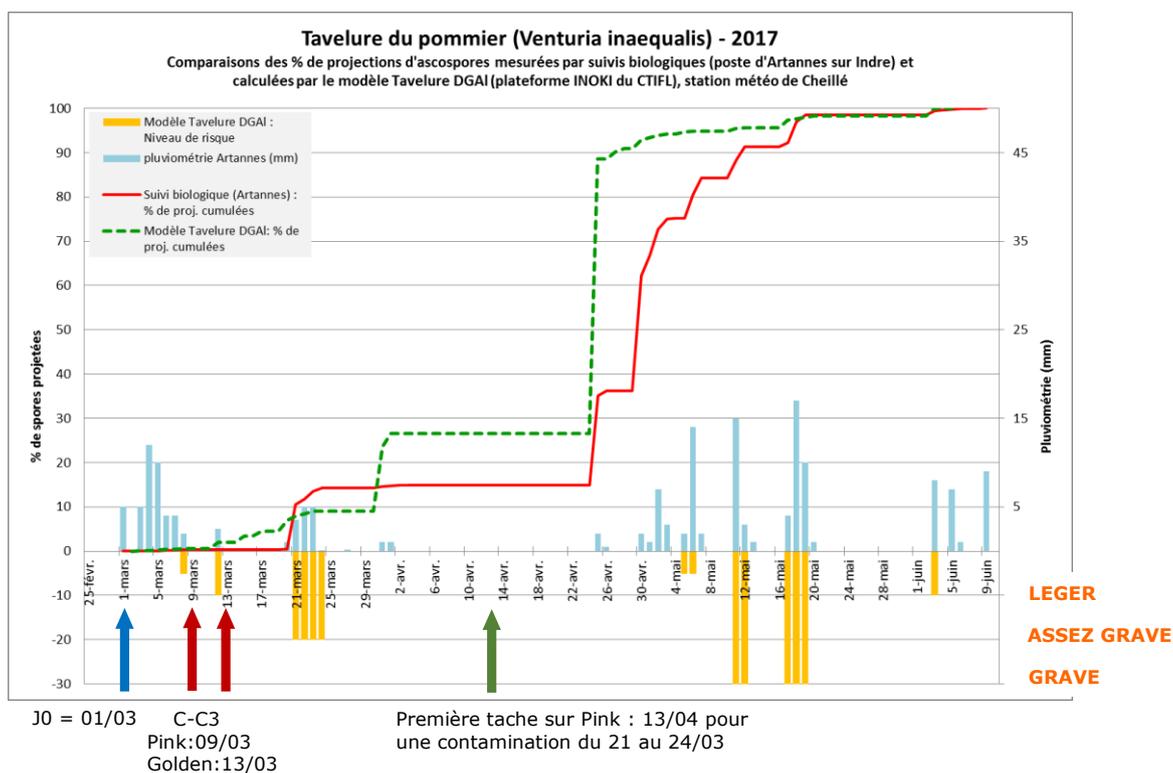
La pression en tavelure est plus élevée dans le Loiret (33% de parcelles avec plus de 1% de fruits tavelés) qu'en Indre et Loire (8% de parcelles avec plus de 1% de fruits tavelés).

Réseau BSV Arboriculture région Centre - 2017
Dégâts de tavelure sur pommes à la récolte



Bilan des contaminations primaire

Pour le site de Cheillé (37)

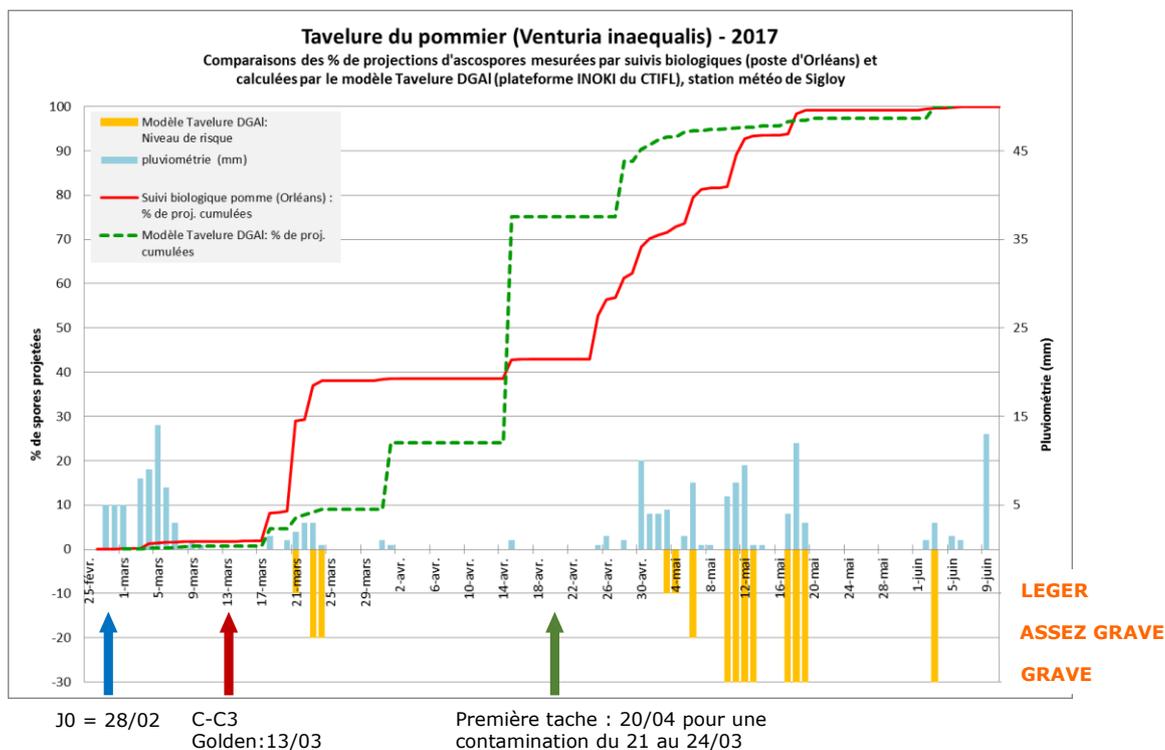


Trois périodes de risques importants en vergers :

- Du 21 au 24 mars : de fortes projections sont intervenues selon le suivi biologique et une contamination « assez grave » est calculée par le modèle. Ce serait suite à cette contamination que les premières taches sur feuilles auraient été observées sur le terrain mi-avril.
- Du 11 au 12 mai : de fortes projections sont intervenues selon le suivi biologique et une contamination « grave » est calculée par le modèle. Les conditions climatiques ont été très favorables à la germination des spores.
- Du 17 au 19 mai : les projections du suivi biologique sont élevées. Le stock d'ascospores encore projetables s'amenuise, mais les risques de contamination secondaire s'ajoute au risque primaire.

Selon le suivi biologique, les projections primaires se sont terminées le 5 juin.

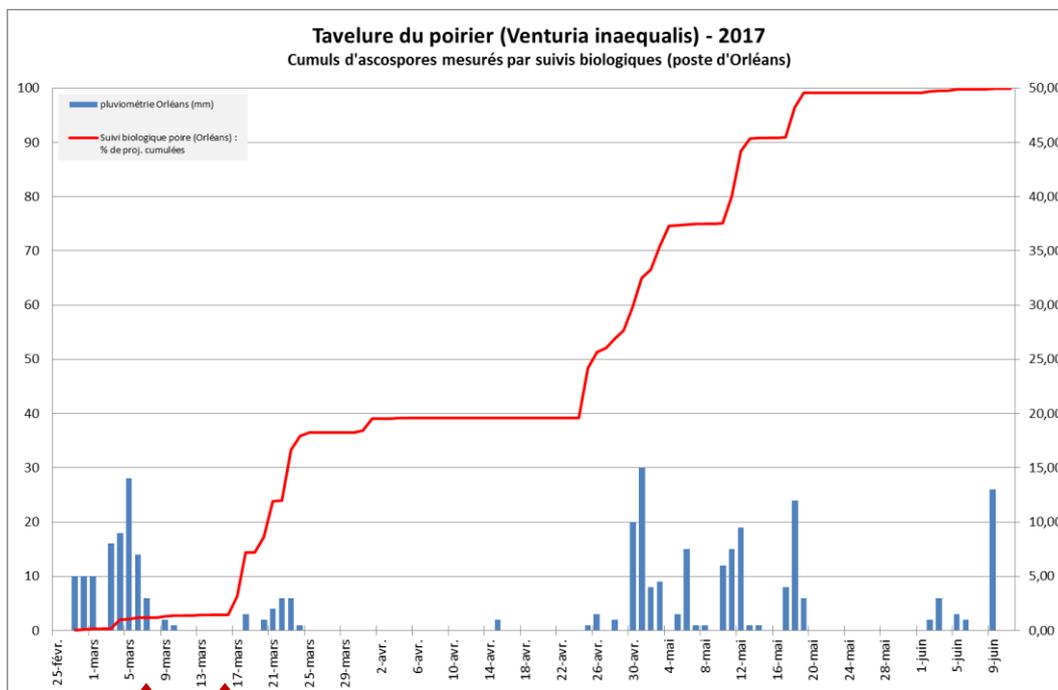
Pour le site de Sigloy (45)



Quatre périodes de risques importants en vergers :

- Du 21 au 24 mars : de fortes projections sont intervenues selon le suivi biologique et une contamination « assez grave » est calculée par le modèle. Ce serait suite à cette contamination que les premières taches sur feuilles auraient été observées sur le terrain fin avril.
- Le 06 mai : d'importantes projections sont intervenues selon le suivi biologique et une contamination « assez grave » est calculée par le modèle.
- Du 11 au 13 mai : de fortes projections sont intervenues selon le suivi biologique. Les conditions climatiques ont été très favorables à la germination des spores. Le modèle fait ressortir une longue période de contamination de niveau « grave ».
- Du 17 au 19 mai : les projections du suivi biologique sont élevées. Le stock d'ascospores encore projetables s'amenuise, mais les risques de contamination secondaire s'ajoute au risque primaire.

Selon le suivi biologique, les projections primaires se sont terminées le 5 juin.



C3-D
Passe Crassane = 07/03
Williams = 16/04

Quatre périodes de risques importants en vergers :

- du 18 au 24 mars,
- du 28 avril au 3 mai,
- du 11 au 13 mai,
- du 18 au 19 mai.

Dernier bulletin de l'année 2017

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.